

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 13 décembre 2022

Présidence: Jacques Tschudin

Ouverture: 19h00

Appel: 41 membres présents, 12 membres excusés

Excusés
Laurence Bermejo Dubois
Raphaël Chappuis
Baptiste Conti
Lucia Conti
Joëlle Gentile
Christian Hay
Denis Mézentin
Nicolas Mivelaz
Olivier Paley
Dominique Perren
Frédéric Schmalz
Alexandre Sobredo

Le quorum est atteint: 77%

Ordre du jour

1. **Procès-verbal** de la séance du 4 octobre 2022.
2. **Communications du Président.**
3. **Communiqué de la Municipalité N° 12.**
4. **Election** d'un premier vice-président.
5. Réponse de la municipalité à l'interpellation de monsieur Gilbert Paquet et consorts
«représentation de la commune de Rolle au sein du comité de l'AdC». *Envoyée en novembre.*
6. Réponse de la Municipalité à l'interpellation du parti Socialiste de Rolle **« Adaptation des salaires du personnel de la commune de Rolle »**. *Envoyée en novembre.*
7. **Dépôt préavis N° 28/2021-2026** : Demande de crédit d'étude relative au réaménagement de la route des Quatre-Communes, entre la Rue du Temple et l'amont du passage inférieur sous les voies CFF. *Nomination de la commission ad hoc (3 membres PLR (président), 2 membres PSR (rapporteur), 1 membre V, 1 membre VL et traité par la CoFin.*
8. **Dépôt du préavis N° 29/2021-2026** : Demande d'un crédit pour le remplacement d'un véhicule électrique pour la sécurité publique. *Traité par la CoFin.*
9. **Dépôt du Préavis N° 30/2021-2026** : Demande de crédit relative aux travaux de réaménagement de la Place du Marché.
Nomination de la commission ad hoc - 3 membres PLR (rapporteur), 2 membres PSR (président), 1 membre V, 1 membre VL et traité par la CoFin.

10. **Dépôt du préavis N° 31/2021-2026** : Demande d'autorisation de dépassement de budget pour l'augmentation de postes à l'administration communale

Nomination de la commission ad hoc (3 membres PLR (rapporteur), 2 membres PSR (président), 1 membre V, 1 membre VL. Traité par la CoFin

1^{ère} séance avec la Commission ad hoc : 16 janvier 2023 à 19h00

11. **Préavis N° 26/2021-2026 « Budget de fonctionnement 2023 »**. Rapport de la CoFin. Prise de décision.

12. **Préavis N° 25/2021-2026 « Demande de crédit relative au réaménagement de la place de jeux du Jardin anglais et du skatepark »**.

Rapport de la commission ad-hoc. Prise de décision.

13. **Associations intercommunales.**

AIER – SIDERE - Conseil Régional Région Nyon - Enfance et Jeunesse ENJEU.

14. **Divers et propositions individuelles.**

En ouverture de séance le Président souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'aux municipaux et à la représentante de la presse.

Il passe ensuite à l'ordre du jour auquel sera ajouté un postulat émanant de Damien Bidlingmeyer & Consorts; cet ordre du jour modifié est accepté à la majorité.

1. **Procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022.**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité tel que présenté, après deux modifications mineures.

2. **Communications du Président.**

Le Président annonce que le nombre de conseillers est de 53, qu'un siège « Vert » et un siège « Socialiste » sont à pourvoir, et il s'en remet aux chefs de groupes concernés. Il poursuit par la récente visite du Préfet qui a stipulé qu'une motion peut provenir du Conseil pour autant qu'elle porte sur les compétences du Conseil. Il semble que des motions déposées par le passé n'étaient pas de la compétence du Conseil. C'est au Bureau de décider si une motion est recevable ou non. Les prochaines motions seront passées en revue par le Bureau et devront être déposées avant le jour où se déroule le Conseil... Le Préfet a par ailleurs confirmé, au sujet des dépouillements de scrutins fédéraux, qu'un citoyen non suisse mais disposant du droit de vote à Rolle peut devenir membre du Conseil et donc également fonctionner en tant que scrutateur ou présider une séance de dépouillement.

Il annonce un changement à la Cogest où M. Cuendet remplacera M. Rapini ; M. Cuendet est élu par acclamations.

Il fait ensuite mention des manifestations auxquelles il a été invité, telles que DiVines qui fut un succès, le baptême de la nouvelle vedette du sauvetage et celui de la nouvelle chaloupe à vapeur ainsi que la soirée de la Gym Rolle qui l'a beaucoup impressionné.

3. **Communications de la Municipalité**

La Syndique prend la parole au sujet du risque énergétique et des PRU (Points de Rencontre d'Urgence). La situation énergétique est fortement impactée par la situation géopolitique européenne et le Conseil d'Etat a mandaté l'Etat Major Cantonal de Conduite (EMCC) pour anticiper des pannes d'électricité.

Une séance d'information a eu lieu lors de laquelle des missions ont été données selon un plan décliné en 4 phases : 1. Réduction de la consommation d'électricité – mise en place par le biais d'un tout ménage et par des mesures d'économies de chauffage dans les locaux communaux. 2. Limitation ou interdiction frappant appareils et installations non essentielles – mise en place par une lettre aux entreprises et commerces leur enjoignant d'éteindre les vitrines une heure après la fermeture et de rallumer une heure avant l'ouverture, et que tout ce qui n'est pas nécessaire soit éteint. 3. Contingentement – ce sont surtout les grands consommateurs d'électricité qui sont concernés. 4. Délestage pour quelques heures - coupure de 4 heures par exemple dans un certain quartier, puis 8 heures plus tard dans un autre, etc. Les missions communales étaient donc d'informer la population, ce qui a été fait et d'organiser ces Points de Rencontre d'Urgence. Un PRU est demandé à chaque commune par tranche de 5'000 habitants. Il faut donc 2 PRU à Rolle, sachant qu'ils doivent offrir des prestations administratives de base – émission de cartes d'identité, communications à la population et au Canton, prise en charge temporaire de la population vulnérable. Un stock d'eau potable est disponible, des sanitaires également ainsi que la possibilité de transmettre et de prendre en charge des appels d'urgence. Pour cela le Canton fournit de la signalisation et des radios.

Mme Ruchti confirme que la Municipalité a constitué une task force pour répondre à l'organisation de ces PRU et anticiper la gestion de crise potentielle. Les PRU doivent bénéficier d'équipements tels qu'une signalétique identique pour un balisage uniforme cantonal, des radios polycom pour communiquer avec les urgences si les antennes relais sont hors d'usage, des kits de premiers secours, des réserves de carburant pour les génératrices, des moyens d'éclairage et des équipements de gestion permettant d'assurer une continuité administrative. Le site retenu pour ces PRU est le collège des Buttes avec deux de ses bâtiments, la salle de gymnastique décroisonnée permettant d'accueillir un grand nombre de personnes, et une partie de son rez-de-chaussée avec des salles de classes à espaces cloisonnés qui permettent un autre type d'organisation. Les sanitaires, l'éclairage, le chauffage sont à disposition car sur ce site il y a un chauffage bi-combustible gaz/mazout. Le plein de la chaudière est déjà fait pour le mazout, et pour les deux PRU une seule génératrice sera nécessaire puisqu'une seule chaudière dessert le tout. En ce qui concerne le matériel dont il faut disposer, l'administration possède déjà des kits de premiers secours et le budget principal est celui d'une génératrice supplémentaire pour pouvoir garantir le chauffage et l'électricité des deux bâtiments. Cette dépense de Fr. 22'000.- sera imputée au ménage courant, de même que le petit matériel à se procurer, l'enveloppe globale étant d'environ Fr. 30'000.- prise sur le ménage courant, donc sans préavis. La Task Force est en place, prévoit et anticipe tout en espérant n'avoir jamais à utiliser les ressources mises en place.

M. Walter évoque le sujet de la piscine qui est ouverte à nouveau avec une eau à bonne température. Par contre, au collège du Martinet, il y a eu une chute de température due à une fuite sur une alimentation de chauffage; un chauffage à air chaud pulsé vient d'être mis en place pour garantir le maintien d'une température adéquate pour que les cours aient lieu.

Mme Ruchti se prononce sur la question de la Commission des Sources qui n'est pas enterrée, mais d'autres objets prioritaires ont pris l'ascendant. Avec l'arrivée du nouveau chef de service concerné, cette commission sera à l'ordre du jour rapidement en début d'année 2023.

4. Election d'un premier vice-président.

Le groupe des « Verts » propose M. Federico Rapini comme 1^{er} vice-président. Il est élu par acclamations.

5. Réponse de la municipalité à l'interpellation de monsieur Gilbert Paquet et consorts «**représentation de la commune de Rolle au sein du comité de l'AdC** ». *Envoyée en novembre.*

Le Président demande si la réponse municipale est acceptée, ce qui est le cas à l'unanimité.

6. Réponse de la Municipalité à l'interpellation du parti Socialiste de Rolle «**Adaptation des salaires du personnel de la commune de Rolle** ». *Envoyée en novembre.*

Le Président demande si la réponse municipale est acceptée, ce qui est le cas à la majorité.

7. **Dépôt préavis N° 28/2021-2026** : Demande de crédit d'étude relative au réaménagement de la route des Quatre-Communes, entre la Rue du Temple et l'amont du passage inférieur sous les voies CFF. *Nomination de la commission ad hoc (3 membres PLR (président), 2 membres PSR (rapporteur), 1 membre V, 1 membre VL et traité par la CoFin.*

Pour ce préavis, il s'agit de déterminer s'il doit être traité par la CPUM ou une commission ad hoc.

Mme Ruchti annonce que la Municipalité accepte le traitement par la CPUM.

Le Président confirme que le préavis sera traité par la CPUM et la Cofin.

8. **Dépôt du préavis N° 29/2021-2026** : Demande d'un crédit pour le remplacement d'un véhicule électrique pour la sécurité publique. *Traité par la CoFin.*

9. **Dépôt du Préavis N° 30/2021-2026** : Demande de crédit relative aux travaux de réaménagement de la Place du Marché.

Nomination de la commission ad hoc (3 membres PLR (rapporteur), 2 membres PSR (président), 1 membre V, 1 membre VL et traité par la CoFin.

Pour ce préavis, il s'agit de déterminer s'il doit être traité par la CPUM ou une commission ad hoc.

Mme Ruchti annonce que la Municipalité accepte le traitement par la CPUM.

Le Président confirme que le préavis sera traité par la CPUM et la Cofin.

10. **Dépôt du préavis N° 31/2021-2026** : Demande d'autorisation de dépassement de budget pour l'augmentation de postes à l'administration communale

Nomination de la commission ad hoc (3 membres PLR (rapporteur), 2 membres PSR (président), 1 membre V, 1 membre VL. Traité par la CoFin

Membres : MM. David Rezé, Stefan Garrido, Emmanuel Mounier, Laurent Schatzmann, Frédéric Schmalz, Jean-Pierre Roland; Mme Arbenita Zejna.

M. Joly remarque que de nombreux préavis sont déposés, et au vu de ceux qui sont encore à traiter et ceux qui arrivent à présent il demande si un ordre de priorité peut être déterminé afin d'aider la Cofin à prioriser son travail.

Le Président estime que c'est d'entente avec les municipaux lors des séances de travail qu'il faut définir ces priorités.

11. Préavis municipal 2016-2021 N° 26 – Budget 2023 – Rapport de la Cofin. Prise de décision.

Le rapporteur, M. Rapini, lit le détail de l'amendement N° 1.

Premier amendement. **Nature 30 « Total autorités et personnel » (selon tableau joint avec le rapport):**

Pour budgéter l'indexation des salaires, il convient de prendre en considération la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois d'octobre 2022, soit +3,0% et non pas 4,5% (IPC juillet 2022). La commission propose donc de retenir un renchérissement de 3.0%. Un montant global de Fr. 91'786.- peut être déduit du budget de fonctionnement, selon le tableau annexé.

La Syndique indique que la Municipalité accepte l'amendement.

Le Président fait voter l'amendement qui est accepté à la majorité.

Second amendement. **1820.318540 Mobilité / Etudes liées à la mobilité:**

La Commission propose de réduire ce compte de Fr. 25'000.- et de maintenir la somme de Fr. 25'000.- destinée à la mise en place du plan de mobilité du personnel de l'administration.

Mme Ulliel demande à quoi va servir la somme de Fr. 50'000.-.

Mme Rod répond que la raison de l'attribution de Fr. 50'000.- à ce compte, qui est un nouveau compte, est de pouvoir mettre en place des projets de mobilité qui ne passent pas toujours par un préavis. La Municipalité a également souhaité que la CPU devienne la CPUM car après tous les plans de quartiers mis en place lors des législatures précédentes, il faut durant cette législature avoir plus d'attention sur la mobilité pour accueillir tous les nouveaux habitants puisque la population va passer de 6'300 à 7'000, voire davantage en fin de législature. Ceci va donc engendrer une charge sur la mobilité. Un montant de Fr. 25'000.- est prévu pour un plan de mobilité pour les employés communaux afin de pouvoir les soutenir dans leur démarche d'utiliser davantage les transports en commun que les véhicules individuels. La somme supplémentaire de Fr. 25'000.- devra permettre une certaine latitude pour mandater des études tout au long de l'année, sans passer par des préavis. Elle termine en demandant de refuser l'amendement.

Mme Safi estime qu'il y a un nombre exponentiel d'études de façon générale, et en l'occurrence par rapport à la mobilité. Il ne devrait pas être très compliqué de savoir où passe le trafic et quels sont les horaires des bus et des trains par exemple. Elle est d'accord de réduire le budget par rapport à ce compte.

Mme Rod explique qu'une étude de mobilité permet de faire des comptages, de voir là où ont lieu les pics de vitesse et là où il y a du monde et une charge de véhicules, ceci pour permettre d'identifier les nœuds et les carrefours problématiques dans la ville. Les études permettent aussi de décider des aménagements à réaliser pour modérer la vitesse lorsque c'est nécessaire, d'améliorer la fluidité du trafic, etc.

M. Dubuis précise que la Cofin, lorsqu'elle se penche sur le budget, sort des lignes, pose des questions qui souvent sont très précises et propose des amendements. Par contre les informations en retour, elle ne les a pas toujours. Ce type d'informations globales et complètes devraient être données au moment où les questions sont posées, afin que les amendements puissent être calibrés et fournir des réponses complètes lors de la discussion par le Conseil, et non pas au dernier moment.

Mme Beck va dans le sens de M. Dubuis et demande des précisions quant au plan de mobilité du personnel communal afin d'avoir une vision un peu plus précise des intentions municipales.

Mme Rod explique qu'un plan de mobilité, pour une entreprise, a pour objectif d'étudier les besoins des employés, d'où ils viennent, ce qui pourrait être mis à leur disposition (places de parc, combien,

accessibilité vélos, soutien financier aux abonnements de transport publics, etc). L'objectif est de mandater une société dont c'est le métier, afin d'avoir des discussions avec chacun pour établir les besoins et revoir les dynamiques déjà en place qui pourraient évoluer dans le sens d'une mobilité douce. Pour les employés amenés à se déplacer dans le cadre de leur travail des vélos sont à disposition, mais l'objectif serait d'étudier comment ceux qui le doivent se déplacent dans le sens d'une mobilité plus douce.

Mme Ulliel demande, si la somme de Fr. 25'000.- correspond bien à l'étude et non pas à la mise en place du plan de mobilité douce pour les employés.

Mme Rod stipule que pour l'instant quelques offres ont été demandées; il est possible que l'étude coûte moins de Fr. 25'000.- et que cette somme permette déjà de mettre en place certaines mesures qui pourraient concerner par exemple un parking à vélos, mesures pouvant être mises en place déjà en 2023.

M. Joly explique que la première version de cet amendement était la suppression ou plutôt la non création de ce compte, pour la simple raison qu'en passant à travers le budget et les comptes proposés, la Cofin s'est rendu compte qu'il y avait énormément, plus qu'à l'accoutumée, de frais d'études budgetés dans les comptes. La Cofin souhaite que l'on soit attentifs à ce qu'il y ait certes des études qui aboutissent à des réalisations concrètes sur lesquelles il sera possible de discuter au Conseil, mais que l'on ne parte pas sur des études à tout bout de champ qui font dépenser de l'argent sur des sujets qui n'apportent pas de bénéfices aux rollois. Il propose donc d'accepter l'amendement.

Mme Rod rebondit sur la dernière phrase de M. Joly car elle pense que lorsque des bénéfices sont apportés aux employés communaux, on apporte des bénéfices aux citoyens rollois.

Le Président fait voter l'amendement qui est accepté à la majorité par 21 oui, 15 non, 4 abst.

Troisième amendement. 3000.309100 Domaines & Bâtiments communaux / Service administratif et technique / Frais de formation.

La commission propose d'ajouter Fr. 3'000.- à ce compte. Ce montant ne figure pas au préavis.

M. Walter fait savoir que la Municipalité accepte cet amendement et remercie la Cofin de l'avoir proposé car c'est important.

Le Président fait voter l'amendement qui est accepté à l'unanimité.

Quatrième amendement. 4400 Espaces verts, cimetière, île et fontaines.

Les deux sous-rubriques ci-dessous sont liées. Elles vont dans le sens de l'audit de l'administration communale qui préconise le renforcement de l'effectif dans le service de la voirie.

4a. 4400.301200 Traitements de personnel auxiliaire.

La commission propose de transférer le montant de ce compte et de le mettre à zéro sans toutefois le supprimer, afin de garantir la flexibilité en cas de besoin de personnel auxiliaire. Le montant de Fr. 40'000.- est transféré sur le compte 4400.301100 – Traitement de personnel fixe.

4b. 4400.314515 Entretien du cimetière.

La commission propose de conserver sur ce compte une somme de Fr. 15'000.- et d'allouer Fr. 40'000.- sur le compte 4400.301100 – Traitement de personnel fixe.

Mme Ruchti au nom de la Municipalité remercie la Cofin de son attention par rapport au renforcement du personnel fixe de la voirie; toutefois elle espère que c'est un point qui sera résolu par le préavis déposé ce soir à traiter par la Cofin. En fait il n'est pas possible d'accepter les amendements proposés parce que le budget d'auxiliaires est indispensable au fonctionnement. Il correspond à des postes temporaires qui vont de mai à septembre et qui suppléent à la surcharge due

aux manifestations, à l'entretien et au maintien de la plage, également aux remplacements dus aux vacances des employés. Ces postes sont vraiment indispensables au bon fonctionnement du service. Pour la partie cimetièrre, c'était déjà une anticipation par rapport à l'augmentation révélée par l'audit, qui correspond à une demande très ponctuelle intervenant dans une période de surcharge. Effectivement au niveau du cahier des charges des espaces verts et de la voirie, cette surcharge correspond à la période du printemps et de l'été durant laquelle il faut pouvoir permettre un entretien à satisfaction du cimetière. Cette année l'entretien du cimetière a été externalisé et cela s'est très bien passé alors que l'année précédente il avait été maintenu en interne et cela avait été très compliqué. La reprise en charge du cimetière par les espaces verts et la voirie a été concomitante à la suppression de l'utilisation du glyphosate, ce qui rend la vie beaucoup plus difficile au personnel pour gérer la prolifération des mauvaises herbes et autres. Les gens sont très attentifs à ce que le cimetière soit extrêmement soigné et il a donc été décidé de sortir cette charge du service et de l'externaliser. Mme Ruchti recommande de refuser les amendements.

M. Dubuis fait la même remarque que précédemment; il aurait été élégant que la Cofin reçoive une réponse à la question qu'elle avait posée afin qu'elle puisse faire son travail en amont et pas seulement ce soir.

Mme Ruchti explique que la Municipalité essaie toujours d'être claire dans ses réponses à la Cofin, et il lui semble que dans le cas présent la réponse transmise était explicite : le montant de Fr. 40'000.- des auxiliaires d'été porte sur l'engagement des auxiliaires pendant la période estivale pour répondre entre autres aux besoins de personnel dans le cadre des manifestations (montage, démontage des installations de vacances, vacances du personnel, entretien de la plage, arrosage des plantations), alors que le montant de Fr. 40'000.- pour l'entretien du cimetière permet d'assurer un entretien de qualité adapté à ce lieu de recueillement.

M. Joly précise que l'amendement n'a pas d'impact sur le résultat budgété puisqu'il s'agit d'une bascule de ressources d'un compte à un autre. La Cofin a fait cette proposition dans la ligne des recommandations du rapport Vicario et de sa mise en œuvre. Toutefois la Cofin ne savait pas que le préavis N° 31 serait déposé ce soir, ce dont il faut tenir compte dans la décision à suivre. Le message de cet amendement pour la commission ad hoc est de s'assurer que cette création d'effectif en personnel supplémentaire permette de couvrir un besoin sans venir en supplément de ce qui se fait déjà, et que cela permette de faire des économies sur certains postes qui coûtent cher à l'externe et qui sont plus efficaces à l'interne.

Le Président fait voter l'amendement 4a qui est refusé par 1 oui, 30 non et 7 abstentions.

Le Président fait voter l'amendement 4b qui est refusé par 11 oui, 28 non et 3 abstentions.

Le rapporteur de la Cofin lit les conclusions du rapport.

Le Président ouvre et ferme la discussion puis passe au vote qui montre que le budget amendé est accepté à la majorité.

M. Joly revient sur le déficit budgété qui est de plus de 7 millions, moins déficitaire que le budget 2022 qui l'était de plus de 9 millions et on fait donc des progrès; mais il aimerait faire remarquer que le Canton a informé que les recettes fiscales allaient augmenter de plus de 13 millions par rapport à 2022 et c'est grâce à cela qu'il restera un peu plus de 1 million supplémentaire dans les comptes, ce qui réduira le déficit de manière significative. Il y a malgré tout encore beaucoup de travail à faire sur la péréquation ; des travaux sont en cours et il espère que l'on pourra en être partie prenante pour que le résultat soit bénéfique à la Commune.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la municipalité du 31 octobre 2022
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter le budget 2023 **amendé** de la Commune de Rolle, présentant un excédent de charges de Fr. 7'192'311.-.

Le **Préavis N° 26** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 13 décembre 2022

12. Préavis N° 25/2021-2026 « Demande de crédit relative au réaménagement de la place de jeux du Jardin anglais et du skatepark ».

Rapport de la commission ad-hoc. Prise de décision.

M. Mounier, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement et la referme pour passer au vote qui montre qu'il est accepté à la majorité.

Le Président ouvre ensuite la discussion sur le fond.

M. Joly explique que la Cofin ne s'est pas prononcée sur l'amendement de la commission, n'en ayant pas eu connaissance lorsqu'elle a traité cet objet, mais elle valide le préavis tel que déposé par la Municipalité.

Le Président passe ensuite au vote sur le fond, et le préavis amendé est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis amendé de la municipalité du 25 août 2022
- entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit total de Fr. 163'300.- TTC pour le réaménagement de la place de jeux du Jardin anglais et du skate-park
2. d'accorder un crédit supplémentaire de Fr. 7'390.60 pour l'ajout du portique de balançoires, tel qu'amendé.
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de Fr. 163'000.- en francs suisses auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.

4. d'autoriser la Municipalité à imputer cette somme sur le compte d'investissement N° 3100.503003
5. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur une durée de 5 ans.

Le **Préavis N° 25** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 13 décembre 2022

12 b. Postulat D. Bidlingmeyer & Consorts « Un plan d'actions 2023-2026 pour des infrastructures permettant la pratique des activités physiques en extérieur et englobant toutes les tranches de la population ».

M. Bidlingmeyer explique que le texte de base de ce postulat date d'octobre, suite à la commission du préavis 25 dont les membres ont été d'accord d'envisager la question de façon globale et pas seulement locale pour les infrastructures d'activités physiques extérieures. La motion de base, qui a dû être modifiée en postulat en fonction de divers échanges avec le préfet, n'a pas pu être transformée à temps pour se trouver dans les enveloppes des conseillers. Il procède donc à la lecture du texte du postulat :

« Vu la fréquentation et le succès qu'obtiennent les différentes places de jeux, ainsi que le skatepark, les membres de la commission du préavis N° 25 ont été surpris par la modestie des projets proposés. Bien qu'agréablement étonnés du projet novateur de proposer une place de jeux inclusive, le préavis pour la partie du Skatepark ne propose que des rénovations alors que les pratiquants confient être à l'étroit dans l'installation actuelle. Les jeunes enfants sont plutôt bien servis en places de jeux dans la commune, mais il nous semble important de fournir des espaces en libre accès pour les autres tranches de population, notamment les 10-15 ans et les aînés, pour qui il est spécialement important de trouver des activités constructives. Surtout lorsque nous connaissons l'impact positif des activités physiques. Alors que le succès des installations de parkours, de Street Workout et de gym pour aînés rencontrent un grand succès dans les villes voisines, nous trouvons dommage de ne pas avoir englobé dans les projets des installations extérieures, permettant à toutes et tous les rollois de pratiquer des activités physiques. En marge des discussions, nous apprenons de plus qu'un projet préliminaire englobant plusieurs de ces points a été imaginé, mais n'a finalement pas été retenu, ceci alors que ces dernières années, les infrastructures d'activités physiques en extérieur ont eu tendance à être supprimées, sans pour autant être remplacées. Pour exemple, les 2 terrains de basket du Martinet et le parcours santé. »

Mme Vollenweider explique qu'étant en fonction depuis le mois de juin 2022, elle a encore besoin d'un peu de temps pour prendre pleinement la mesure du dossier concerné et répondre au mieux à ce postulat qui est pris en considération par la Municipalité.

M. Joly confirme l'intérêt et la dynamique de la société de gym rolloise, et précise qu'il est possible à Rolle de pratiquer des activités physiques sans nécessairement devoir déployer d'importantes infrastructures. Au budget il y a des montants permettant, entre autres, de financer l'« urban training », à disposition de tous les rollois, qui est aussi une activité en plein air qui utilise le mobilier urbain et permet de se déployer dans la ville.

M. Bidlingmeyer ajoute que d'autres programmes sont également mis en place par la Commune tel le yoga pour les jeunes et des activités parents-enfants. L'avantage des installations extérieures est de ne pas être soumises à des horaires réguliers. Par ailleurs une partie de la population travaille durant

les heures auxquelles ces activités ont lieu, alors que les infrastructures pour les activités physiques en extérieur demandées permettent cette pratique en tout temps et en individuel. Le postulat concerne une demande complémentaire à celle qui existe déjà.

Le Président clôt la discussion et le vote montre que le renvoi du postulat à la Municipalité est accepté à la majorité.

13. Associations intercommunales: AIER – SIDERE – ENJEU – Conseil Régional Région Nyon.

M. Keller, à propos de l'AIER, informe qu'une séance a eu lieu le 29 septembre 2022 lors de laquelle le budget 2023 a été approuvé. Ce budget ne change pas beaucoup ce qui ne représente donc pas de charge supplémentaire pour la Commune. Dans ce budget une provision a été prévue pour l'électricité. Pour répondre à la crise énergétique, un plan pour la STEP est en cours d'élaboration, sachant que des générateurs supplémentaires doivent être prévus à plusieurs endroits. L'une des deux personnes travaillant sur l'installation est en arrêt maladie et un système de crise a été mis en place afin de pouvoir palier la situation qui est difficile.

M. Panchaud pour le SIDERE explique qu'une séance a eu lieu le mercredi précédent lors de laquelle le budget 2023 a été voté de même qu'une panoplie de préavis pour un total de dépenses de plus de Fr. 3'500'000.-. Il y aura des chantiers en de nombreux endroits, engagés par différentes communes, qui permettront au SIDERE de remplacer les canalisations qui sont vieillissantes. Il y a aussi un projet important pour plus d'un million et demi pour l'eau jaune dans la commune de Gilly. Un des thèmes de discussions fut la restriction d'arrosage de l'été 2022 afin d'expliquer comment et pourquoi il n'y avait pas assez d'eau alors qu'elle était pompée dans le lac. En fait cet élément est lié à un phénomène dû aux moules quagga qui prolifèrent et bouchent la station de pompage dans le lac. Pas de solution trouvée pour l'instant mais les acteurs concernés y travaillent. En terme de pénurie d'électricité, l'un des préavis portait sur l'acquisition de génératrices qui permettront de pomper l'eau et de faire fonctionner l'approvisionnement électrique, car contrairement à l'AIER où sont plusieurs points de contact, le SIDERE a besoin de pomper et une fois que l'eau est au bon endroit elle descend par gravitation. Même en cas de coupure d'électricité, tant qu'il y aura de l'essence on aura de l'eau.

M. Keller, à propos d'ENJEU, informe que lors de la dernière séance le Président a démissionné et des changements ont lieu au Codir. Le budget 2023 a été accepté ainsi qu'une extension de budget 2022. Le budget 2023 est quasiment équivalent au budget précédent et les charges communales ne devraient guère être modifiées.

14. Propositions individuelles et divers.

Mme Safi propose aux conseillers que les jetons de la présente séance soient offerts à SolidaRolle qui en a grand besoin. Cette proposition est acceptée à la majorité.

M. Founou revient sur le communiqué de la Municipalité au chapitre « label cité de l'énergie » qui a été obtenu avec un résultat de 57,8%. Après avoir consulté le site de l'association Cité de l'énergie, il a constaté qu'il y a environ 400 communes dépositaires du label, ce qui représente environ 60% de la population suisse. Deux niveaux existent : niveau de base et niveau gold dans lequel on entre à partir d'un résultat de 70%, et dans lequel se trouvent environ 89 communes. En relation à cela il demande à la Municipalité si elle peut commenter ce résultat et les points où il y a encore une bonne marge de progression. Il aimerait en outre que les résultats fussent à disposition sur le site internet. Par ailleurs est-ce que le niveau gold est un objectif atteignable durant la présente législature ?

Mme Rod complète en disant qu'il est prévu rédiger un rapport qui sera mis en ligne sur le site internet communal. Si les conseillers désirent en amont des informations, celles-ci pourront être transmises au Président qui les fera suivre. Le processus de mise à jour des pages concernant l'énergie, la commission énergie et le développement durable est en cours. Elle confirme qu'une grande marge de progression existe et que des avancées sont prévues dans les années à venir en grande partie dans le cadre du plan climat. Selon un plan d'actions, lorsque l'une ou l'autre de ces actions est réalisée, le score augmente. La Municipalité, qui a peu communiqué au sujet de ce label, attend le printemps et la finalisation du plan climat pour organiser un événement conjoint qui agrégera le label et le plan climat.

Mme Safi demande où en est le traitement des vœux suivants, récemment émis par la Cogest :

1. « Dans un effort de transparence, tout compte à imputation interne supérieur à Fr. 10'000.- soit expliqué en détail dans un tableau faisant partie des annexes du rapport de gestion » ; la Municipalité a annoncé qu'elle entrerait en matière.
2. « Que la commission des parkings compte 300 soit renommée de manière à mieux correspondre à ses activités » ; la Municipalité a répondu qu'elle entrerait en matière.
3. « Par souci de visibilité des comptes la Cogest souhaiterait que Nautigrue, association indépendante, soit traitée comme une association/société locale et non incluse dans les comptes du port ouest » ; la Municipalité a répondu qu'elle entrerait en matière.

La Syndique explique que puisque ces vœux faisaient partie du rapport de gestion 2021, les réponses municipales se feront pour les comptes 2022 qui seront traités en juin 2023. Elle poursuit en remerciant le Conseil d'avoir soutenu l'indexation des salaires 2023 de 3% ce qui lui permet de la réunir à l'interpellation y relative. Lors de cette interpellation il n'y avait pas encore eu de contacts avec l'APCR (Association du Personnel de la Commune Rolloise) ce qui est chose faite à présent. L'association a salué cette intention d'indexation, tout en ayant signalé qu'elle était censée combler le renchérissement du coût de la vie et serait absorbée également par les hausses de primes LPP et autres assurances sociales prévues en 2023. Par ailleurs les employés communaux estiment que leurs salaires stagnent depuis de nombreuses années, et ont envoyé un courrier signé par une grande partie d'entre eux, dans lequel en plus de l'indexation, ils demandent une augmentation de 2.5% pour l'ensemble des salaires du personnel communal.

M. Panchaud revient sur la question de la circulation routière, cycliste, piétonne autour des écoles, notamment au Maupas, et il aimerait avoir des nouvelles à ce propos.

Mme Rod lui confirme que des études de mobilité sont en cours et qu'il existe aussi des projets de construction dans ce même secteur, une parcelle communale ayant été proposée à ENJEU pour éventuellement y développer une structure d'accueil. Cela signifie que l'étude de mobilité pourrait être impactée par cette nouvelle structure, donc pour l'instant elle est en suspens afin que le travail ne soit pas fait deux fois.

M. Cuendet veut savoir si on peut quantifier l'effet des mesures d'économies d'énergie, notamment en matière de mesures électriques.

Mme Rod répond qu'il est très difficile de quantifier; au niveau suisse il y a un suivi de la consommation énergétique et par exemple Le Temps publie un article quotidien où on voit chaque jour la consommation en rapport à l'année précédente. Au niveau des mesures entreprises par la Commune il y a une volonté de la commission énergie et développement durable d'essayer de chiffrer l'impact que ça a eu et que ça aura au fil du temps. Pour certains éléments c'est simple comme par rapport à la consommation d'électricité, mais pour tout ce qui touche au domaine privé ce n'est pas possible. On dispose des estimations fédérales qui sont transposées en fonction des types des communes, mais il s'agit de moyennes.

M. Founou relate l'annonce faite par le Conseil Fédéral il y a quelques semaines avec le lancement de l'alliance énergie et il y a notamment une page internet où communes et cantons peuvent lister les mesures qui sont prises. Si jamais Rolle veut lister les mesures prises, ça pourrait faire partie du plan de communication dans la ligne de ce que veut faire le Conseil Fédéral.

Beaucoup de communes ou d'organisations commandent des génératrices en relation avec les nouveaux PRU ; y a-t-il un délai de livraison raisonnable ou seront-elles livrées en juin ?

Mme Ruchti répond que le délai annoncé est pour février et que la prévision de crise énergétique potentielle concerne effectivement l'hiver 2022/2023 mais avec un risque plus marqué pour l'hiver 2023/2024. C'est pour cette raison que des réflexions pour l'achat plutôt que pour la location ont été généralement menées pour ces génératrices.

M. Founou suggère, en fonction des newsletters mises en place par les communes voisines auxquelles on s'inscrit en communiquant son adresse mail, que la Commune de Rolle fasse de même afin de pouvoir envoyer des informations de manière simple, rapide et peu chère.

Mme Ruchti confirme qu'une information plus directe avec la population fait partie du programme de législature, et la newsletter a été envisagée. De renforcer, notamment le greffe, permettra de générer une communication structurée, organisée et pertinente.

M. Keller a une question au sujet de l'intervention de M. Walter qui a évoqué le sujet de la piscine, et il est heureux d'apprendre qu'elle est à nouveau ouverte. Ayant cherché des informations à ce sujet, il a eu de la peine à en trouver, idem pour le bâtiment scolaire du Martinet, et il se demande qui est responsable de communiquer et de mettre en place un plan d'action ; est-ce la Commune ou ENJEU ? Ce n'est pas clair.

M. Walter confirme que la diversité des responsabilités entre la Commune et ENJEU ne rend pas la communication facile, encore davantage quand la Direction des Ecoles est également concernée. Gros travail à faire par la Commune aussi avec ENJEU pour ces bâtiments pour avoir un canal de communication clair et qui fonctionne. Pour la piscine, il y a eu une cascade de problèmes qui se sont enchaînés ; une vanne a cassé, elle a été changée mais à la suite de la réparation un tuyau d'évacuation a lâché, dont la réparation a nécessité la vidange complète de la piscine pour une réparation relativement complexe. Il y a encore quelques petites interventions à entreprendre plus tard et l'entier de la situation sera analysé. Aussi bien la piscine que le collège du Martinet commencent à prendre de l'âge et divers problèmes risquent de survenir à nouveau à moyen terme ; il faudra travailler avec ENJEU puisque la Commune est propriétaire des bâtiments qui sont mis à disposition d'ENJEU dans le cadre de l'accord intercommunal.

Le Président clôt les débats et souhaite que la Municipalité autorise le Père Noël à survoler librement l'ensemble du territoire rollois dans la nuit du 24 au 25 décembre et que les rennes puissent se reposer sur le terrain de football, souhaite que la Municipalité accepte avec grand plaisir. Il indique aux conseillers que le délai de remise des documents relatifs à la séance du 7 février est fixé au 31 janvier, et il souhaite à chacun un beau Noël et une belle fin d'année.

Le Président clôt la séance à 21h00.

Au nom du Conseil communal

Jacques TSCHUDIN
Président



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire